

Le vingt cinq janvier deux mille onze, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le dix neuf janvier deux mille onze, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur COTTALORDA Alain

**106 Conseillers en exercice le jour de la séance dont :**

**81 Présents :** ABEL-COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean-Pierre – BACCONNIER Michel – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BANCHET Jacques – BARBIER Mireille – BARILLOT Denis – BELONY Bernard – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BONNAMY Armand – BORNE André – BOUCHE Christian – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Pierre – CANO Jean-Claude – COLLEBAGAN Colley – COLOMB-BOUVARD André – CORBIN Michèle – COTTALORDA Alain – CRESTANI Josy – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – DESPONT Gérard – DOREY Robert – DUCLOT Didier – DURA Jean-Christophe – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAURE Jean-Luc – FEYSSAGUET Raymond – FOURNIER Serge – FRARE Marie-Claude – GIRARD Robert – GONIN Paul – GRIOTIER Jean-Bernard – GRISOLLET Joël – GUERIN Michel – GUIBERT Yves – GUYOT Patrice – HERBEPIN Marcel – JANSOONE Edgard – KARYTA-CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVILLE Christophe – MAGUET Alain – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MATHURIN Louise – MATRAY Patrick – MENARD Marie-Claire – MICHAUD Evelyne – MOULIN Fernand – NEURY Gérard – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PALKUS Bernadette – PAPADOPULO Jean – PARISE Raymond – PENAVERE Frédérique – PHALIPPOU Lilian – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SADIN Christiane – SALRA-PINCHON Henriette – SAPET Myrienne – SAUTAREL BIDARD Pascale – SIELANCZYK Nicolas – TOUYERAS Yves – VASSAL Guy – VERLAQUE Florence – YILMAZ Rosa – YVRAD Gérard – ZIERCHER André.

**19 Absents ayant donné pouvoirs :** BESSON Jean à BOUCHE Christian – BONNET-BIDET Liliane à SAUTAREL BIDARD Pascale – BURGAT Yannis à SADIN Christiane – CHARPENAY Michel à CANO Jean-Claude – CHEFAÏ Françoise à HERBEPIN Marcel – CROSET-BAY Elyette à COLOMB-BOUVARD André – GARNIER Jean-Luc à ZIERCHER André – GENTHON Gérard à TOUYERAS Yves – GUILLERMINET Jeanine à GUIBERT Yves – LAVERGNE Louis à BORNE André – LESPINASSE Jean à RIVAL Michel – MERMET Jean-Luc à DURAND Fabien – MILLY Roger à BACCONNIER Michel – MOULY Martine à SAPET Myrienne – POUSTHOMIS Francis à DOREY Robert – QUAY THEVENON Thierry à BERENGUER Claude – SATRE Bruno à MARGIER Patrick – TORRES Gilles à MICHAUD Evelyne – YAHAOUI Keller à AUBIN Robert -

**6 Absents :** BOTTU Hélène - FAURE Jean-Jacques – FONTAINE Rose-Hélène – FROMENT Dominique – GAUTRON Alain – VILLON Laurent -

**Secrétaire de séance :** REY Eugène

**EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**11/01.25/01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011

**11/01.25/02 – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE CULTURE POUR L'ANNEE 2010**

Il est décidé que le Budget Général de la CAPI versera au Budget annexe CAPI Culture une subvention d'équilibre de 1 500 000.00 €

**Approuvé à l'unanimité**

**11/01.25/03 – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS POUR L'ANNEE 2010**

Il est décidé que le Budget Général de la CAPI versera au Budget annexe CAPI Transports une subvention d'équilibre de 2 200 000 €

**11/01.25/04 – CONTRAT DE RIVIERE DE LA BOURBRE – APPROBATION DES OBJECTIFS ET ACTIONS A MENER PAR LA C.A.P.I.**

Les objectifs et les enjeux du contrat de rivière d'une durée de 6 ans sont présentés et il est décidé que la C.A.P.I. s'engagera à réaliser les opérations du contrat dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informée la structure porteuse,

Monsieur le Président est autorisé à déposer auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de tous les partenaires financiers, et par l'intermédiaire de la structure porteuse qui centralise l'ensemble des dossiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable sollicité l'avis de la structure porteuse,

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre est autorisé à signer le dossier définitif du contrat de rivière sous réserve de sa validation par le Comité de Bassin et des instances délibérantes du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau (le cas échéant).

**Approuvé à l'unanimité**

**11/01.25/05 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2009 – EAU POTABLE – BOURGOIN JALLIEU**

Il est pris acte de la remise par la SDEI du rapport annuel du délégataire du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de Bourgoin Jallieu.

**11/01.25/06 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2009 – EAU POTABLE – EX VILLE NOUVELLE**

Il est pris acte de la remise par la SEMIDAO du rapport annuel du délégataire du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des communes de Four, L'Isle d'Abeau, Saint Quentin Fallavier, Vaulx Millieu et Villefontaine au titre de l'exercice 2009.

**11/01.25/07 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2009 – ASSAINISSEMENT – BOURGOIN-JALLIEU**

Il est pris acte de la remise par la SDEI du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Bourgoin Jallieu.

**11/01.25/08 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2009 – ASSAINISSEMENT – EX VILLE NOUVELLE**

Il est pris acte de la remise par la SEMIDAO du rapport annuel du délégataire du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des communes de Four, L'Isle d'Abeau, Saint Quentin Fallavier, Vaulx Millieu et Villefontaine au titre de l'exercice 2009.

**11/01.25/09 - REALISATION D'UNE INTERCONNEXION D'EAU POTABLE – Z.A.C. DE FOUR – COMMUNE DE FOUR – AP 56 – APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET DU BILAN**

Par délibération n°01-04-05 en date du 22 mai 2001, le SAN a confié à l'E.P.I.D.A. un mandat pour la réalisation de l'AP 56 d'eau potable primaire. Il est décidé d'approuver le bilan de l'Avant-projet eau potable primaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche AP 56 à 388 792 € TTC

***Approuvé à l'unanimité***

**11/01.25/10 - ETUDE COMPLEMENTAIRE DU BASSIN VERSANT DU PELUD – DIAGNOSTIC PARTAGE MAUBEC/BOURGOIN-JALLIEU/DOMARIN – APPROBATION DE LA PRISE DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNE DE MAUBEC – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA C.A.P.I.**

La Commune de Maubec propose d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de l'étude globale du bassin versant du ruisseau du Pelud. Il est confirmé que la CAPI financera, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les études et réalisations de cette opération à hauteur de 200.000 € TTC, pour une opération globale estimée à 500.000 € TTC.

Il est décidé du financement au budget prévisionnel 2011 par la CAPI, dans le cadre des 200.000 € évoqués, des études nécessaires à cette opération, dont le montant prévisionnel est estimé entre 20.000 € H.T et 30.000 € H.T. Ce financement s'effectuera par le biais d'une contribution versée à la Commune de Maubec, Maître d'ouvrage, sous forme de fonds de concours pour la réalisation de ces études.

***Approuvé à la majorité (une opposition)***

**11/01.25/11 - MARCHES A BONS DE COMMANDE – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est décidé de lancer, pour les travaux d'eau et d'assainissement inscrits au budget 2011 et suivant, section investissement, la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert « à bons de commande » et de fixer deux lots géographiques EST et OUEST avec chacun, un seuil annuel minimum de 500 000 € HT. Ce marché aura une durée de 1 an, renouvelable 2 fois et les critères de pondération sont les suivants : 70% pour le prix, 30% pour le mémoire technique.

***Approuvé à l'unanimité***

**11/01.25/12 - VENTE D'UN TRACTEUR DE MARQUE RENAULT A LA SOCIETE BONFILS**

Il est décidé de vendre le matériel d'occasion « TRACTEUR RENAULT modèle 584 MI, Année 1994, pour un montant de 5 000 € HT, conformément au marché N°10M040 du 05/10/2009 attribué par la CAPI à la Société BONFILS – 7 impasse de Vie Etroite – 38300 RUY et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente et de régler tous les frais consécutifs à la signature de ces actes.

***Approuvé à l'unanimité***

**11/01.25/13 - TRAITEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'AMENAGEMENT DU DEPOT ANNEQUIN A L'USAGE DE LA C.A.P.I. ET DE SON DELEGATAIRE DE TRANSPORT PUBLIC**

La CAPI confie à la société SERUS S.A. l'exploitation de son réseau urbain dans le cadre d'une convention de DSP d'une durée de 6 ans. Elle met à disposition du délégataire les biens nécessaires à l'exploitation dont un dépôt à Villefontaine, à l'Ouest du territoire.

La société SERUS loue, avec l'accord de la CAPI, un dépôt à Bourgoin-Jallieu à l'Est du territoire afin d'optimiser l'exploitation. Ce dépôt appartient à la société Annequin, transporteur interurbain indépendant local. Ces locaux doivent subir quelques réaménagements pour un montant de 200 000 euros.

Le montage juridique et économique permettant de réaliser ce projet suivant est proposé et accepté:

1/ La CAPI et la société Annequin signent un bail prévoyant le financement et la réalisation des travaux par la société Annequin, et la mise à disposition de ces installations au délégataire de la CAPI. La durée de ce bail est de la volonté des deux parties, mais ne devrait pas être inférieure à la durée du financement ou de l'amortissement supportés par la société Annequin (Préconisation 12 ans). Le nouveau loyer devra tenir compte des charges supplémentaires supportées par la société Annequin.

2/ La convention de DSP doit faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte la modification du montant du loyer du dépôt situé chez Annequin supporté par la société SERUS.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/14 - ADHESION A L'ASSOCIATION EUROPLAN France ET DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Il est décidé d'adhérer à l'association EUROPLAN France pour l'année 2011, pour un montant de 40.000 €

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/15 - APPROBATION DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA C.A.P.I. , LES COMMUNES DE MAUBEC ET BOURGOIN-JALLIEU ET L'E.P.O.R.A. SUR LE SITE DES ANCIENNES IMPRESSIONS DE SAINT-JEAN**

Il est donné lecture du projet de convention opérationnelle entre la CAPI, les communes de MAUBEC et BOURGOIN JALLIEU et l'EPORA, prévoyant un projet résidentiel d'une quarantaine de logements, avec une diversité de typologie d'habitat et une offre de surfaces commerciales en rez-de-chaussée, ainsi que la réalisation de surfaces de stationnement.

Ce projet est soumis à la validation des élus.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/16 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMCODA POUR L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 22 LOGEMENTS PLUS ET 5 LOGEMENTS PLAI SITUES A LA VERPILLIERE « AVENUE DE LA GARE » PRETS PLU ET PRETS PLAI**

La garantie d'emprunt sollicitée par la SEMCODA est accordée à hauteur de 733 740 euros soit 30% de 2 445 800 euros.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/17 - DELIBERATION MODIFICATIVE : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A DYNACITE POUR LE FINANCEMENT ET L'ACQUISITION EN VEFA DE DEUX LOGEMENTS PLAI A NIVOLAS VERMELLE « LES LOGGIAS DU SQUARE » PRET PLAI**

La garantie d'emprunt sollicitée par DYNACITE est accordée à hauteur de 67 200 euros soit 30% de 224 000 euros.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/18 - REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ETAPS**

Il est proposé de modifier la délibération du 16 décembre 2008 relative au nouveau régime indemnitaire des personnels de la CAPI et d'adopter la revalorisation du régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives de 280 euros par mois à 350 euros par mois selon les modalités suivantes :

- Au 01/01/2011 : 25 euros soit 305 euros mensuels
- Au 01/01/2012 : 25 euros soit 330 euros mensuels
- Au 01/01/2013 : 20 euros soit 350 euros mensuels

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/19 – CREATIONS DE POSTES**

Il est donné lecture des différentes propositions de créations de postes.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **11/01.25/20 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SEMCODA POUR L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 16 LOGEMENTS PSLA SITUES A LA VERPILLIERE « AVENUE DE LA GARE » - PRET PSLA**

La garantie d'emprunt sollicitée par la SEMCODA est accordée à hauteur de 879 180 euros soit 30% de 2 930 600 euros.

***Approuvé à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Alain COTTALORDA**  
Président de la C.A.P.I.  
Conseiller Général  
Maire de Bourgoin-Jallieu